



Club N° : 9053
www.concordialausanne.ch
fc_concordia@bluewin.ch

FC Concordia Lausanne
Case Postale 98
1000 Lausanne 18
CPP: 10-2457-8

MARCHE A SUIVRE POUR LES ENTRAINEURS

VERSION AOUT 2015



Club N° : 9053
www.concordialausanne.ch
fc_concordia@bluewin.ch

FC Concordia Lausanne
Case Postale 98
1000 Lausanne 18
CPP: 10-2457-8

1. DÉBUT DE SAISON

LISTE DES EFFECTIFS A JOUR A TRANSMETTRE AU COMITÉ - **DATE LIMITE 06-09-2015**

JEREMY VALLAT
jeremy.vallat@hotmail.com

MISE A JOUR DES DONNÉES PERSONNELLES DE VOS EFFECTIFS SUR **CLUBCORNER**

Démarches INDISPENSABLES pour le fonctionnement du Club et des cotisations

2. EN COURS DE SAISON

LA PRÉSENCE AUX **SÉANCES D'ENTRAÎNEURS** EST OBLIGATOIRE

COMPOSER LA **LISTE DES BÉNÉVOLES** SELON SOLLICITATION DU COMITÉ :

Tournoi du Jeûne (septembre 2015) : 1Femmes et 2Hommes

Indoor garçon (janvier 2016) : 1Hommes et juniors A

Graines de foot (juin 2016) : 2Femmes et 3Hommes

3. NOUVELLES INSCRIPTION - QUALIFICATION - TRANSFERT

1- Remise des documents aux joueurs(ses)

FEUILLE D'INSCRIPTION *Disponible en version pdf sur internet et en version papier dans les casiers du Bois-Gentil et de la Blécherette*

BULLETIN DE VERSEMENT *Disponibles dans les casiers du Bois-Gentil et de la Blécherette*

FEUILLE DE QUALIFICATION
OU TRANSFERT *Disponible en version pdf sur internet et en version papier dans les casiers du Bois-Gentil et de la Blécherette*

Le montant de la première cotisation à payer est signalée sur la Feuille d'inscription.

L'entraîneur doit indiquer le montant sur le bulletin de versement !

AUCUNE qualification et/ou transfert n'aura lieu avant que cette cotisation ne soit ***PAYÉE***

Cette démarche est valable à n'importe quel moment de la saison et doit être respectée !

2- Réception des documents

Contrôler que le dossier comporte TOUS les documents demandés

Remise des documents :

Équipes féminines : Philippe Jeanneret

Équipes masculines : Léon Ceccon

Les documents peuvent être remis également à un membre du Comité.

*Tout **départ et ou absence prolongée** d'un joueur(se) doit être annoncée au Comité*



Club N° : 9053
www.concordialausanne.ch
fc_concordia@bluewin.ch

FC Concordia Lausanne
Case Postale 98
1000 Lausanne 18
CPP: 10-2457-8

4. SUSPENSION D'UN(E) JOUEUR(SE)

Si la cotisation n'est pas payée, le Comité suspendra le joueur(se) concernée.

La SUSPENSION privera le joueur(se) de toute compétition officielle.

La SUSPENSION sera levée lorsque la cotisation sera réglée **UNIQUEMENT!**

5. NOTE DE FRAIS

Une seule note de frais par équipe.

A remettre à David Clément avec tous les justificatifs.

Remboursement du lavage de maillots : 15CHF/lavage

Remboursement de frais de tournois : **MAXIMUM 600CHF/ÉQUIPE/SAISON**

6. FORMATION - REMBOURSEMENT DES FRAIS

1- Annoncer la formation au Comité, Léon Ceccon ou Philippe Jeanneret.

2- Transmettre au Comité, Léon Ceccon ou Philippe Jeanneret la copie du diplôme **ET** la preuve de paiement pour le remboursement

Dans tous les cas, le Comité doit être averti de l'inscription d'un entraîneur(e) à une formation avant qu'il n'y participe !

7. SANCTIONS

Le Comité sanctionnera les entraîneurs ne remplissant pas les tâches administratives indispensables au fonctionnement du Club tels que :

La non-transmission des données des effectifs de chaque équipe.

Les frais annexes pouvant être liés à une qualification ou à un transfert sans suivre le point 3.

La sanction sera retenue sur le «salaire de l'entraîneur» à la fin de chaque tour.
